

Neuvième réunion du processus consultatif sur les océans et le droit de la mer : NATIONS UNIES, 25 – 27 JUIN 2008

Quelle sécurité des personnes en mer ?

La sécurité des personnes en mer rentre dans le cadre global du concept sécurité. Elle vise la protection de la mer dans ses différentes composantes, et concerne aussi bien la sécurité de l'environnement (face à la pollution), de l'équipage, du navire, du transporteur, des biens et surtout celle du passager. Notre propos est de se focaliser sur la sécurité de ce dernier, qu'il s'agisse de la personne embarquée munie d'un contrat de transport ou de passage, ou la celle qui se trouve à bord d'un navire, sans être en règle avec la police de sortie.

La sécurité des personnes en mer est devenue de nos jours une des grandes préoccupations des nations et de la communauté internationale, particulièrement après le 11 septembre qui a complètement bouleversé la donne sécuritaire au niveau international, et qui a fait que la sécurité dans sa dimension défense devienne primordiale et prioritaire par rapport à la sécurité humaine et effective des personnes.

Traiter de la question de la sécurité des personnes en mer est un sujet vaste, complexe et pluridimensionnelle, aussi, je me limiterai à traiter la question dans un cadre restrictif, s'agissant de la sécurité maritime en Méditerranée, focalisant essentiellement sur la question migratoire et la sécurité des migrants, notamment les clandestins. Les dangers qu'ils encourent, le niveau de protection qui leur est assuré, relevant des violations de la législation internationale en la matière, car très souvent elle ne répond pas aux intérêts des états.

Aicha BELARBI